



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture de la Dordogne  
Service de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement

## **INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

# **AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Le public est informé que, conformément à l'arrêté préfectoral n° BE-2021-10-08 du **26 OCT. 2021** une consultation du public est ouverte **du mardi 23 novembre 2021 à 9h00 au lundi 20 décembre 2021 à 18h00 inclus** portant sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS AGRIMETH'AGO dont le siège social est situé Route de la Jarthe, lieu-dit « La Chataigneraie » - 24750 TRELISSAC.

Cette demande d'enregistrement concerne la création d'une unité de méthanisation sur la commune d'AGONAC au lieu dit « Laborie Basse ».

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés **du mardi 23 novembre 2021 à 9h00 au lundi 20 décembre 2021 à 18h00 inclus** en mairie d'AGONAC afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre, les jours et heures d'ouverture au public, soit :

**les lundis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00,  
les mardis, mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,  
le samedi de 9h00 à 12h00.**

Chacun pourra également adresser par correspondance ses observations à la Préfecture – SCPPAT - Bureau de l'environnement - 2, rue Paul-Louis Courier - CS 39000 - 24024 PERIGUEUX CEDEX ou par courriel à l'adresse suivante :

**[pref-enr21-agrimethago-agonac@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-enr21-agrimethago-agonac@dordogne.gouv.fr)**

Le dossier de demande est consultable sur le site internet des services de l'État en Dordogne [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr) - rubrique Politiques publiques / Environnement : Eau Biodiversité Risques / Participation du public / Consultation du public.

À l'issue de cette procédure, une décision concernant la demande présentée par la SAS AGRIMETH'AGO sera prise par le préfet de la Dordogne (arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées au I de l'article L.512-7 ou arrêté préfectoral de refus).



Nouvelle adresse :  
Préfecture - 2, rue Paul-Louis Courier - CS 39000 - 24024 PERIGUEUX CEDEX  
Tél : 05 53 02 24 24 - [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)

